

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je suis prêt à commencer mon discours tout de suite ou à déclarer qu'il est 13 heures, selon le bon vouloir de la Chambre.

M. Kaplan: Non, il est 12 h 55.

M. Ogle: C'est un plaisir que de vous parler du projet de loi C-9 et de ses trois principaux aspects. On doit d'abord étudier cette proposition du service de sécurité civil qui serait chargé des opérations de renseignement. En second lieu, il faut s'interroger sur les pouvoirs consentis à ce service. Enfin, il importe d'examiner l'aspect de la responsabilité et les mécanismes qui seront mis en place pour appliquer la loi et pour encadrer les activités du service.

Permettez-moi d'aborder le projet de loi d'un point de vue théorique. Je voudrais également vous faire part de mon expérience, ayant déjà vécu dans des pays où les services de renseignement étaient omniprésents. D'après moi, au lieu d'assurer la sécurité des citoyens, ils contribuaient plutôt à leur insécurité.

J'estime donc que ce projet de loi suscite l'inquiétude chez de nombreux Canadiens. J'ai cherché à me renseigner sur ce que représente pour divers groupes la notion fondamentale contenue dans le projet à l'étude. Je pense qu'il importe d'examiner le sens du terme «sécurité». Personnellement, je considère que le contexte a évolué depuis 15 ans. Quand j'étais plus jeune, on entendait par sécurité un état de bien-être attribuable à tout un ensemble de circonstances favorables dans sa vie personnelle. Aujourd'hui, la sécurité semble désigner un processus destiné à protéger quelque chose ou à le garder contre l'insécurité.

Permettez-moi de vous citer un exemple. Ce n'est que tout dernièrement que la Chambre des communes a été dotée d'un système de sécurité. Le public qui venait nous regarder et nous entendre dans les tribunes n'avait pas à se soumettre à un examen. Aujourd'hui il est l'objet d'une surveillance au moyen de dispositifs semblables à ceux des aéroports. Cependant, je ne me sens pas mieux protégé contre une attaque quelconque contre ma personne. En fait, je me sens moins en sécurité.

Bon nombre de personnes se posent la question: sommes-nous ici en sécurité? Un incident s'est produit, il y a quelques semaines. Un visiteur s'est présenté à la fin de la séance du matin. Notre groupe de députés était réuni ici. Le visiteur a tenté d'entrer. Les gardes, les préposés à la sécurité, ont éconduit la personne en question. L'après-midi, pendant la période des questions, la même personne s'est présentée là-haut avec un paquet qu'elle a lancé au milieu de la Chambre des communes. La séance s'est poursuivie. Je suis sûr que les téléspectateurs ne se sont pas aperçus de ce qui se passait. Le paquet en question ne représentait aucun danger. Mais, dans le cas contraire, cette personne, après avoir franchi tous les barrages, aurait menacé notre sécurité.

J'ai suivi cette évolution. J'ai vu comment on a commencé à dresser des murs autour de ce qu'on voulait protéger. Puis, quelqu'un constate une faiblesse dans le rempart et on est obligé d'en élever un autre. C'est justement ce qui est arrivé à l'aéroport de Tel Aviv, en Israël. On a bâti mur après mur par souci de sécurité.

Je vois qu'il est 13 heures, monsieur le Président. Je continuerai de vous parler de ces conceptions de la sécurité après le déjeuner.

Article 21 du Règlement

Le président suppléant (M. Herbert): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES JEUX OLYMPIQUES

HOMMAGE AU PATINEUR BRIAN ORSER

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre que tous les exploits accomplis dans n'importe quel milieu sont le fruit d'un effort collectif. Aucun homme ni aucune femme ne peuvent accéder aux premiers rangs, notamment dans une discipline olympique qui exige l'effort total d'un moniteur dévoué qui a foi en l'aptitude de l'athlète, sans l'appui et l'encouragement des camarades qui savent que l'athlète a la trempe voulue pour conquérir le monde, l'amour et l'encouragement des parents qui savent le dur travail qu'il faut faire pour devenir un médaillé des Jeux olympiques et le fier soutien de la collectivité qui reconnaît que l'un des siens lui fait honneur.

Tous ces éléments se trouvaient en place la semaine dernière, mais ils n'auraient pu se fusionner sans l'effort suprême d'un véritable champion mondial. Je demande à la Chambre de saluer l'athlète lui-même, détenteur d'une médaille d'argent en patinage artistique aux Olympiques de 1984, originaire de la circonscription de Simcoe-Nord, Brian Orser.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LES DROITS DES FRANCO-MANITOBAINS

L'ATTITUDE DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Gaston Gourde (Lévis): Monsieur le Président, le chef du parti progressiste conservateur a encore une fois tenté de noyer le poisson en fin de semaine dans l'affaire des droits des Franco-Manitobains en déclarant que les députés dissidents de son parti ont décidé de rentrer officiellement dans les rangs. Or, le chef de l'Opposition oublie de dire toute la vérité. Premièrement, les députés de Winnipeg-Assiniboine et de Simcoe-Sud (MM. McKenzie et Stewart) n'en sont pas à leur première déclaration contre le bilinguisme au Canada; et leur déclaration faite du bout des lèvres par l'un d'eux sent la stratégie. Deuxièmement, un seul député a fait une déclaration publique mercredi dernier, mais rien ne semble avoir été publié par le député de Simcoe-Sud. Troisièmement, les Canadiens aimeraient savoir ce qu'il advient du fameux fonds McKenzie-Stewart; la lumière doit être faite sur ce sujet d'importance nationale.